



Anbalaba

PROPRIÉTÉS ET VILLAGE  
BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE



LES TERRASSES  
D'Anbalaba

POMELO



## POMELO en bref

- Maisons en espaliers
- Côté village
- Superficie de 200 m<sup>2</sup>
- Parcelle de 680 à 800 m<sup>2</sup>
- 3 chambres avec salle de bain, dont une suite parentale
- Patio
- Buanderie
- Belle varangue
- Piscine
- À 300 mètres du lagon
- À 100 mètres d'«Anbalaba Village»
- Un stand-up paddle réservé à chaque acquéreur
- À partir de 990 000 €



ANBALABA - PROPRIÉTÉS IRS ET VILLAGE - BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE - MARS 2017

[www.anbalaba.com](http://www.anbalaba.com)

[contact@anbalaba.com](mailto:contact@anbalaba.com)

+230 622 11 39

+33 156 02 03 13



# Anbalaba

PROPRIÉTÉS ET VILLAGE  
BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE



## LES TERRASSES D'Anbalaba

### POMELO



		Surface couverte (m <sup>2</sup> )	Surface non couverte (m <sup>2</sup> )
<b>MAISON DE PLEIN-PIED</b>			
1	SAM / Salon	44,8	
2	Varangue	31,2	
3	Cuisine	14,3	
4	Buanderie	3,2	
5	Cellier	4,3	
6	WC invité	2,7	
7	Suite parentale	34,5	
8	Chambre & SDB 1	26,0	
9	Chambre & SDB 2	23,6	
10	Couloir	11,3	
11	Remise	1,8	
12	Piscine		28,5
13	Terrasse		32,5
<b>TOTAL SURFACE</b>		<b>197,7</b>	<b>61,0</b>
<b>TOTAL SURFACE BRUTE</b>		<b>224,1</b>	

ANBALABA - PROPRIÉTÉS IRS ET VILLAGE - BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE - MARS 2017

[www.anbalaba.com](http://www.anbalaba.com) [contact@anbalaba.com](mailto:contact@anbalaba.com)

+230 622 11 39 +33 156 02 03 13

Mentions légales : Ce programme a été certifié IRS par le Baard Of Investment le 31 juillet 2014 sous le régime Investment Promotion Act 2000 et Investment Promotion (Real Estate Development Scheme) Regulations 2007. Les documents commerciaux utilisés par le Promoteur et ses représentants pour la commercialisation des produits immobiliers d'Anbalaba sont des illustrations artistiques et ne peuvent être considérés comme une offre contractuelle. Le promoteur se réserve le droit d'effectuer de changer et/ou modifier à tout moment et sans préavis le contenu de n'importe quel matériel promotionnel et/ou n'importe quel aspect des offres générales pour n'importe quelle raison et à sa seule discrétion. Aucun engagement du Promoteur ou de ses représentants, autres que ceux réalisés par écrits et signés, ne constituera une obligation contraignante pour le Promoteur ou ses représentants à honorer cet engagement présumé. Les prix indiqués sont des valeurs indicatives, soumises aux lois de change en vigueur.